



Délibération du conseil municipal

Séance du 26/10/2023

N° 2023/183

OBJET	Baux de chasse 2024-2033 : attribution des lots de chasse et signature des conventions de gré à gré		
Nombre de conseillers en exercice : 19	Nombre de membres présents : 12	Nombre de membres représentés : 6	Date de la convocation : 20/10/2023

L'an Deux Mille Vingt-Trois, le 26 octobre à 19h00, le conseil municipal de Basse-Ham, dûment convoqué, s'est réuni en séance *ordinaire en Mairie* sous la présidence de *M. Bernard VEINNANT, Maire.*

PRESENTS : Jean-Paul CASPAR, Patrice CUNY, Nicolas DEMOULIN, Laurence GARROS, Patricia GEORGES, Fernando GHAMO, Nathalie GODARD HEINTZ, Jean-Louis HISSETTE, Patrick HUTHER, Michel SCHLEMER, Agnès VACCA, M. Bernard VEINNANT

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BLANVARLET, Marjorie BRAUNSHAUSEN, Sandra BUDZYNSKI, Claudine CONRARD, Jean-François GONGORA, Jean-Marie MIZZON, Catherine ROLLINGER

PROCURATIONS : Nathalie BLANVARLET procuration à Jean-Louis HISSETTE, Marjorie BRAUNSHAUSEN procuration à Patrick HUTHER, Sandra BUDZYNSKI procuration à Patricia GEORGES, Jean-François GONGORA procuration à Agnès VACCA, Jean-Marie MIZZON procuration à Bernard VEINNANT, Catherine ROLLINGER procuration à Patrice CUNY

Le secrétariat a été assuré par : M. Nicolas DEMOULIN

-Vu le code de l'Environnement, en particulier les articles L.429-1 à L.429-18 fixant les conditions d'administration de la chasse en Moselle,

-Vu le cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales de la Moselle approuvé par l'arrêté préfectoral N° 2023-DDT-SERAF-UFC N° 9 du 20 avril 2023, définissant les modalités de mise en location et de gestion des chasses communales ou intercommunales pour la période comprise entre le 2 février 2024 et le 1^{er} février 2033 inclus,

-Vu le dossier de candidature présenté par l'association de chasse « Amicale du Sprieden » pour le lot de chasse n°1 (lot de chasse intercommunal Basse-Ham/Valmestroff) et par Monsieur Giacomo MARINELLI pour le lot de chasse n° 2,

-VU la validation des candidatures par la commission consultative communale/intercommunale de chasse réunie en date du 16 octobre 2023,

Le Conseil Municipal,
Le Maire entendu,
Après en avoir délibéré :

1°) attribue le lot de chasse n°1 (lot de chasse intercommunal Basse-Ham/Valmestroff) à l'association de chasse « Amicale du Sprieden », représentée par son Président Monsieur Vincent CHARLES.

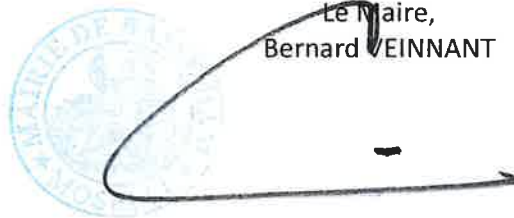
2°) attribue le lot de chasse n° 2 à Monsieur Giacomo MARINELLI.

3°) autorise le Maire à signer les conventions de gré à gré avec chacun des locataires sus-mentionnés.

Unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Basse-Ham, le 27 octobre 2023

Le Maire,
Bernard VEINNANT



Date d'affichage en mairie = 03/11/2023

Date de publication sur le site internet : 03/11/2023